



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n° 110 du 22 juillet 2021

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du
logement**

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Occitanie - département de l'Hérault



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par : Véronique VIALA
DREAL- Secrétariat général
veronique.viala@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 62 30 26 67

**Arrêté portant subdélégation de signature
du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
aux agents de la DREAL Occitanie
Département de l'Hérault**

Le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de la région
Occitanie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hughes MOUTOUH en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe) à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2019 de la ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, désignant Monsieur Patrick BERG directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-I_820 du 19 juillet 2021 du préfet de l'Hérault portant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Arrête :

Article 1^{er} – Subdélégation est donnée de façon permanente pour l'ensemble des actes mentionnés à l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Joël DURANTON, directeur régional adjoint,
- Sébastien FOREST, directeur régional adjoint,
- Yamina LAMRANI-CARPENTIER, directrice régionale adjointe,
- Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe.

Article 2 – En application des dispositions de l'arrêté susvisé, et dans les limites de leurs compétences définies par l'organisation de la DREAL Occitanie, délégation de signature est donnée aux agents ci-après cités :

1. Pour la Direction Risques Industriels et l'Unité Départementale de l'Hérault, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, parties C, D, E, F et G, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :
 - Sarah AMRI, directrice de la Direction Risques Industriels, et Yves BOULAIGUE, son adjoint ;
 - Hervé LABELLE, chef de l'Unité Départementale de l'Hérault ;

et,

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, parties C et D, à :

- Philippe CHARTIER, chef du département sol, sous-sol, éoliennes ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, partie E, à :

- Olivier MEVEL, chef du département véhicules, équipement sous-pression, canalisations ;
- Philippe VIALLE, Florent FIEU et Eric SAUTIER, chargés de missions équipements-sous-pression, canalisations ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, partie F, à :

- Philippe CHARTIER, chef du département sol, sous-sol, éoliennes ;
- Hervé CHERAMY, chef du département risques chroniques ;
- Caroline CESCONE, cheffe du département risques accidentels ;

et, dans la limite des attributions fixées par la note d'organisation de la Direction Risques Industriels/Unités Interdépartementales, à :

- Romain CUNNIET, Caroline IBORRA, Céline INFRAY, Michel JEANJEAN, Vincent LANEUVILLE, Stéphanie METGE, Carole REDON, Christophe REYNAUD et Matthieu TOUREN, inspecteurs (trices) de l'Environnement (spécialité installations classées) en poste à l'Unité Départementale de l'Hérault ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, partie G, à :

- Olivier MEVEL, chef du département véhicules, équipement sous-pression, canalisations ;
- Caroline IBORRA, cheffe de la subdivision véhicules de l'Unité Départementale de l'Hérault, et David BOYER et José LACROIX, ses adjoints ;
- Didier BOT, Jérôme DUFORT, Christophe TESTANIÈRE et Max VAILLANT, chargés de mission sécurité et homologation des véhicules.

2. Pour la Direction Risques Naturels, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, partie H, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Philippe CHAPELET, directeur de la Direction Risques Naturels, et Marie-Line POMMET, son adjointe ;

et à :

- Anne SABATIER, cheffe de la mission concessions ;
- Adrien ANINAT, Clotilde BELOT, Germain COURALET, Christelle DELMON, Alban FARUYA, Julia FOURCADE, Marc GILLIER, Cécile GUTIERREZ, Marianne LAGANIER, Isabelle LEGROS, Laurent MARTIN, Daniel MILLET, Gilles MOLES, Marielle PEROT, Didier PUECH, Antoine RIGAUD, David SABATIER, Céline TONIOLO et Céline VERNIER, inspecteurs (trices) de la sécurité des ouvrages hydrauliques et/ou chargé(e)s de mission de tutelle des concessions hydroélectriques.

3. Pour la Direction Transports, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, partie B, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :
- Christian GODILLON, directeur de la Direction Transports, et Christophe GAMET, son adjoint ;

et à :

- Nicolas MERY, chef de la division maîtrise d'ouvrage à Toulouse ;
- Alex URBINO, chef de la division maîtrise d'ouvrage à Montpellier ;
- François GHIONE, adjoint au chef de la division maîtrise d'ouvrage à Montpellier ;
- Isabelle SAINT PIERRE, adjointe au chef de la division maîtrise d'ouvrage à Toulouse.

4. Pour la Direction Énergie Connaissance, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, partie A, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Eric PELLOQUIN, directeur de la Direction Énergie et Connaissance ;

et à :

- Brahim LOUAFI, chef de la division énergie air est par intérim ;
- Sébastien GRENINGER, chef de la division énergie air ouest ;
- Anne DUCRUEZET, cheffe de la division développement durable et partenariat, et Christelle BOSCH, son adjointe.

5. Pour la Direction Écologie, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, parties I, J et K de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Laurent SCHEYER, directeur de la Direction Écologie, et Paula FERNANDES, son adjointe ;

et à :

- Michel BLANC, chef du département eau et milieux aquatiques ;
- Frédéric DENTAND, chef du département biodiversité ;
- Paul CHEMIN, chef de la division milieux marins et côtiers ;
- Fabienne ROUSSET, cheffe de la division biodiversité méditerranéenne et continentale ;

et à :

- Vincent ARENALES-DEL-CAMPO, Émilie CORREA, Luis DE-SOUSA, Sébastien FOURNIE, Julie LATIL, Nathalie SCHWEIGERT, Pascale SEVEN et Benoît VINCENT, chargés de l'instruction de la procédure dérogation espèces protégées, pour les consultations relatives à la dérogation pour la destruction d'espèces protégées prévues dans la phase d'examen des autorisations environnementales, en particulier celles visées à l'article R181-28 du code de l'environnement, réalisées de manière dématérialisée via l'outil ONAGRE ;
- Matty BASCOUL, Jean-Luc GAMEZ, Sarah MESSAÏ, Valérie REGO, Christophe SALVY et Vincent VIDAL, pour effectuer les consultations relatives aux autorisations environnementales en particulier celles visées aux articles R181-18 à R181-32 du code de l'environnement, réalisées de manière dématérialisée par la téléprocédure du guichet unique numérique de l'environnement ;

ainsi qu'à, en cas de besoin, notamment pour cause d'intérim :

- David DANEDE, chargé de la coordination CITES, et Xavier NIVELEAU, instructeur CITES, pour les actes intéressant CITES dont les dérogations prises en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement ;
- Laëtitia BABILLOTE, chargée de mission « Réglementation espèces protégées (L411) » pour les actes intéressant les dérogations scientifiques à la destruction d'espèces protégées.

Article 3 – En matière d'ordonnancement secondaire :

Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG à l'effet de signer :

- tous les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur le programme 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », à :

- Joël DURANTON, directeur régional adjoint ;
- Sébastien FOREST, directeur régional adjoint ;
- Yamina LAMRANI-CARPENTIER, directrice régionale adjointe ;
- Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe ;
- Olivier ANDRIEUX, secrétaire général ;

- et pour les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 25 000 € HT à Frédéric LE LOUS, chef de l'unité gestion financière au secrétariat général et Stéphanie LENUUD DELOMAS, son adjointe.

Cette signature sera précédée de la mention suivante :

« Pour le directeur régional et par délégation, le ».

Sont exclus :

- les affectations des tranches fonctionnelles ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier ;
- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier l'informant des motifs conduisant à ne pas se conformer à l'avis donné.

Article 4 – L'arrêté de subdélégation de signature du 28 avril 2021 est abrogé.

Article 5 – Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Toulouse, le

20 JUIL. 2021

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Occitanie,

Patrick BERG